

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2024

PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ARGENTEUIL MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 3 juillet 2024 à 19 h 00, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Howard Sauvé, maire.

Les membres du conseil présents sont :

monsieur le conseiller Yvon Arnold, monsieur le conseiller Francis Léger, madame la conseillère Diane Bélair, madame la conseillère Cassandre Lescarbeau, madame la conseillère Julie Léveillée, madame la conseillère Dawn Charles.

Les membres du conseil absents sont :

Monsieur Gabriel Therrien, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Le public s'adresse au président de l'assemblée et pose des questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2024 à 19 h

OUVERTURE DE LA SESSION PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

- Lecture et adoption de l'ordre du jour 1.
- Adoption des procès-verbaux 2.
- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2024
- 3. Approbation des comptes
- États financiers 4.
- 4.1 États financiers se terminant le 30 juin 2024
- Correspondance
- Compte-rendu des comités 6.
- 7. Dépôt de rapports
- 7.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et environnement
- Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux



SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2024

- 7.3 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie
- 7.4 Rapport du maire sur la situation financière
- 8. Affaires diverses
- 8.1 Renouvellement du protocole d'entente entre la Municipalité et Mesures Alternatives des Vallées du Nord inc. (MAVN) sur l'adhésion au service de médiation conciliation de quartier des Laurentides
- 8.2 Dossier PIIA-2024-14 : Construction d'une habitation sur le lot 6 466 230 du cadastre du Québec, en bordure du chemin de Mille-Isles
- 8.3 Dossier PIIA-2024-15 : Construction d'une habitation sur le lot 6 466 229 du cadastre du Québec, en bordure du chemin de Mille-Isles
- 8.4 Dossier PIIA-2024-16 : Construction d'un garage attenant pour la propriété située au 15, chemin Carole
- 8.5 Autorisation de procéder à une demande de subvention dans le cadre du programme Municipalité amie des aînés Programme de soutien à la démarche MADA, volet 1
- 8.6 Autorisation de paiement de décompte progressif numéro 1 à l'entreprise Monco Construction inc. pour les travaux de réfection du chemin Hammond
- 8.7 Autorisation de signature donnée à Christian Lefebvre pour la caisse Desjardins d'Argenteuil et de Saint-Jérôme
- 8.8 Adjudication du contrat de gré à gré pour le remplacement du système de climatisation à l'hôtel de ville
- 8.9 Allocation d'un budget pour la Fête de Mille-Isles et journée de l'environnement 2024
- 9. Période de questions
- 10. Levée de la séance

ADOPTÉE.

2. Adoption des procès-verbaux

z. Adoption des proces-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2024

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du *5 juin 2024* a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée **APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du *5 juin 2024*.

ADOPTÉE.

2024-07-132

2024-07-131

3. Approbation des comptes

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des dépenses incompressibles du mois de juin 2024.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair **APPUYÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :



SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2024

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois de juin 2024 totalisant **270 509,63 \$**, et d'en autoriser les paiements.

D'APPROUVER les paiements des dépenses incompressibles du mois de juin 2024.

ADOPTÉE.

4. États financiers

4.1 États financiers se terminant le 30 juin 2024

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil les états financiers (non vérifiés) pour la période se terminant le 30 juin 2024.

5. Correspondance

Un résumé de la correspondance du mois de juin 2024 a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

6. Compte-rendu des comités

Les élus, responsables des comités, font état des récents développements de leur comité respectif et des prochaines activités.

Communication (madame la conseillère Cassandre Lescarbeau) :

Le jardin communautaire au parc Hammond-Rodgers est désormais ouvert et nous cherchons des bénévoles! Si vous désirez vous impliquer dans ce projet, contactez Camille Dion, technicienne en loisirs.

Voirie et infrastructure (madame la conseillère Dawn Charles) :

Le chemin Hammond a eu sa première couche d'asphalte. Après la pluie samedi, il y a eu quelques problèmes qui doivent être corrigés et ensuite il y aura la dernière couche d'asphalte. La tondeuse a été réparée et toute l'herbe sur le bord des chemins a été tondue sauf Mille-Isles Ouest, ce qui sera réalisé sous peu. La coupe de branches sur le bord des routes a été commencée au lac Paul. Le premier gravelage des routes a été réalisé, la seconde sera faite prochainement puis le nivellement sera fait et après cela le calcium sera épandu. Nous avons également trouvé un mécanicien qui viendra chez nous pour faire nos réparations afin de ne pas avoir à transporter notre équipement sauf en cas de nécessité absolue.

Hammond road has had its first layer of asphalt. After the rain on Saturday there were a few things that needed to be fixed and then there will be the final layer of asphalt put down. The mower was repaired and all the grass on the side of the roads has been mowed except Mille-Isles west, which will be done shortly. Cutting branches on the side of the roads has been started at Lake Paul. The first gravelling of the roads has been done, the second will be done shortly and then the grading will be done and after that the calcium will be spread. We have also found a mechanic that will come in house to repair our equipment, so we don't have to transport our equipment unless necessary.



No de résolution ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2024

Loisirs et vie communautaire (madame la conseillère Julie Léveillée) :

Comme chaque année, la Municipalité est à la recherche de bénévoles afin d'assurer le succès de la fête de Mille-Isles. L'édition 2023 de l'événement a été un succès et c'est en partie grâce à vous. Si vous souhaitez vous impliquer, vous pouvez contacter Camille Dion, technicienne en loisirs.

Environnement (monsieur le conseiller Yvon Arnold)

Le Programme d'éradication de la Renouée du Japon de la Municipalité a connu un important ralentissement à la suite du départ d'une employée clé. Sachez toutefois que nous travaillons à former un nouvel employé pour reprendre les activités le plus rapidement possible!

Maire:

Bonsoir à tous.

Quelques précisions à apporter : Ça fait quelques mois que nous avons des échos, rien de plus, sur l'utilisation de l'ancienne carrière Miller par la ville de Morin-Heights pour un dépôt de neige municipale. Afin de donner suite à ces échos, notre futur DG a contacté le DG de Morin-Heights pour en savoir davantage. Hier, le Maire de Morin-Heights, Tim Watchorn m'a contacté pour me donner l'heure juste. La Municipalité de Morin-Heights a identifié la carrière avec une réserve financière, pas d'expropriation, ni de l'utilisation de leurs droits de préemption, car la Carrière Miller est un site parmi d'autres qui est considéré pour devenir un site de dépôt des neiges pour Morin-Heights, et ce, à la suite de la fermeture du site de Saint-Sauveur aux municipalités avoisinantes. Selon le Maire, c'est le site privilégié. Ils sont seulement en discussions préliminaires avec le ministère de l'Environnement à savoir si le site pourrait éventuellement être approuvé. Aucune demande de CA au ministère n'a été faite en date d'aujourd'hui. Si le site devient celui que Morin-Heights prévoit utiliser, un CA devra être demandé au ministère de l'Environnement. Un système de traitement des sables avec bassins de rétention et membranes pour empêcher la contamination de la nappe serait minimalement de mise, selon le Maire. Ce n'est pas pour cette année. Morin-Heights promet de nous garder à l'affût des changements au dossier. Nous allons demander à la MRC de nous épauler dans le suivi de ce dossier, entre autres parce que c'est la MRC qui a les compétences en matière de cours d'eau, etc., et qu'ils sont aux faits de l'état actuel du lac Dainava, ayant des rapports qui exposent les vulnérabilités de celui-ci. Nous pourrons en dire davantage à la suite de ces discussions et prendre position à ce moment-là. Clairement nous préférons que ce dépôt soit installé ailleurs qu'à la carrière Miller.

Autre point, depuis mon élection en tant que Maire, j'œuvre pour que les litiges entre les citoyens et la municipalité soient traités de manière transparente et en concertation avec la DG ou la DGA, et ce à tout moment. Ma vision, et je crois que c'est la bonne, est que nous avons des professionnels qui gère la municipalité, que ça soit en urbanisme, voirie, loisir ou autres et que ces professionnels sont gérés par des cadres.

En tant que maire, je ne m'interposerai pas entre mon DG/DGA et le personnel. Par conséquent, toute situation à gérer/résoudre le sera avec moi, le DG ou le DGA, et le citoyen concerné. De cette façon, nous pouvons aller au fond des choses, rapidement et sans ambiguïté, pour trouver une solution qui satisfasse le citoyen et qui permette à la



No de résolution

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2024

municipalité de faire respecter sa réglementation. Ainsi, lorsque vous avez des questions sur la réglementation municipale, je vous dirigerai vers le DG ou le DGA afin qu'ils puissent vous aider ; lorsque vous avez un différend avec la municipalité, quel que soit le dossier, je demanderai au DG/DGA de vous convoquer avec lui pour tenter de résoudre ce différend.

En espérant vous voir en grand nombre encore cette année à la fête de Mille-Isles,

Merci

Good evening everyone,

Some clarifications to bring: It's been a few months since we have heard echoes, nothing more, about the use of the old Miller quarry by the city of Morin Heights for a municipal snow dump. Following these echoes, our future DG contacted the DG of Morin Heights to learn more; Yesterday, the Mayor of Morin Heights, Tim Watchorn, contacted me to give me an update. The City of Morin Heights has identified the quarry with a financial reserve, no expropriation, nor the use of their Right of Preemption because Miller Quarry is one of several sites under consideration to become a snow dump site for Morin Heights, following the closure of the St Sauveur site to neighboring municipalities. According to the Mayor, it is the preferred site. They are in preliminary discussions only with the Ministry of the Environment to see if the site could be approved. No CA request to the ministry has been made to date. If the site becomes the one MH plans to use, a CA will have to be requested from the Ministry of the Environment. A sand treatment system with retention basins and membranes to prevent groundwater contamination would be required, at a minimum according to the Mayor. It's not for this year. MH promises to keep us informed of changes to the file. We will ask the MRC to support us in monitoring this file, among other things because it is the MRC that has the expertise in watercourses, etc., and they are aware of the current state of Lake Dainava, having reports that expose its vulnerabilities. We will be able to say more following these discussions and take a position at that time. Clearly, we prefer that this depot be installed elsewhere than at the Miller quarry.

Another Point, since my election as Mayor, I have been working so that disputes between citizens and the municipality are handled transparently and in conjunction with the DG or DGA, and this at all times. My vision, and I believe it is the right one, is that we have professionals who manage the municipality, whether in Urban Planning, road maintenance, recreation, or other and that these professionals are managed by my DG/DGA. As Mayor, at no time will I come between my DG/DGA and his staff; therefore, any situation to be managed/resolved will be done with me, the DG or DGA, and the concerned citizen. In this way, we can get to the bottom of things quickly and without ambiguity to find a solution that satisfies the citizen and allows the municipality to enforce its regulations. So, when you have questions about municipal regulations, I will direct you to the DG or DGA so they can assist you; when you have a dispute with the municipality, regardless of the file, I will ask the DG/DGA to call a meeting with you and him to try to resolve this dispute.

Looking forward to seeing you in large numbers again this year at the Mille Isles party,

Thank you



No de résolution

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2024

7. Dépôt de rapports

7.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de l'urbanisme et environnement concernant la liste des permis émis pour le mois de mai 2024.

7.2 Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport de l'application concernant le contrôle des animaux relatif à la liste et la nature des interventions effectuées pour le mois de juin 2024.

7.3 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de mai 2024.

7.4 Rapport du maire sur la situation financière

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, lors d'une séance ordinaire du conseil, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

Le maire traite des derniers états financiers, du rapport du vérificateur externe et du dernier programme triennal d'immobilisations, des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice précédant celui pour lequel le prochain budget sera fait, et des orientations générales du prochain budget et du prochain programme triennal d'immobilisations.

8. Affaires diverses

8.1 Renouvellement du protocole d'entente entre la Municipalité de Mille-Isles et Mesures Alternatives des Vallées du Nord inc. (MAVN) sur l'adhésion au service de médiation conciliation de quartier des Laurentides

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles reconnait l'importance pour ses citoyens de jouir d'un milieu de vie sain et agréable, dans la quiétude et la sécurité collective ;

Considérant que les bonnes relations entre les membres de la communauté de Mille-Isles favorisent la qualité de vie de ses citoyens ;

Considérant que le conseil municipal souhaite poursuivre d'offrir à ses citoyens un service de médiation pour ceux confrontés à un différend ;



SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2024

Considérant l'offre de service de Mesures Alternatives des Vallées du Nord inc. (MAVN).

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold **APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER le maire, monsieur Howard Sauvé, et le directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, monsieur Gabriel Therrien, à signer pour et au nom de la Municipalité le protocole d'entente entre la Municipalité de Mille-Isles et Mesures Alternatives des Vallées du Nord inc. (MAVN) pour le renouvellement de l'adhésion au service de médiation conciliation de quartier des Laurentides, lequel viendra à échéance le 31 mars 2027.

D'AUTORISER le paiement de 1 009,68 \$ pour les frais annuels jusqu'au 31 mars 2025.

ADOPTÉE.

8.2 Dossier PIIA-2024-14 : Construction d'une habitation sur le lot 6 466 230 du cadastre du Québec, en bordure du chemin de Mille-Isles

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation sur le lot 6 466 230 du cadastre du Québec, en bordure du chemin de Mille-Isles

Considérant que ce projet de construction est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011;

Considérant qu'en vertu de l'article 2.2.7 du Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) RU.06.2011, le conseil municipal peut exiger, comme condition d'approbation des plans, que le propriétaire s'engage à fournir des garanties financières pour l'exécution du contenu des plans ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011;

Considérant la volonté du conseil municipal de s'assurer de la conformité des travaux ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold **APPUYÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation sur le lot 6 466 230 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2024-14, en imposant la condition suivante :

 Qu'une garantie financière de 6 750 \$ soit exigée pour assurer que l'exécution des travaux soit réalisée conformément aux plans approuvés.

ADOPTÉE.



No de résolution

2024-07-135

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2024

8.3 Dossier PIIA-2024-15 : Construction d'une habitation sur le lot 6 466 229 du cadastre du Québec, en bordure du chemin de Mille-Isles

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation sur le lot 6 466 229 du cadastre du Québec, en bordure du chemin de Mille-Isles :

Considérant que ce projet de construction est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011;

Considérant qu'en vertu de l'article 2.2.7 du Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) RU.06.2011, le conseil municipal peut exiger, comme condition d'approbation des plans, que le propriétaire s'engage à fournir des garanties financières pour l'exécution du contenu des plans ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la volonté du conseil municipal de s'assurer de la conformité des travaux ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée **APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation sur le lot 6 466 229 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2024-15, en imposant la condition suivante :

 Qu'une garantie financière de 6 750 \$ soit exigée pour assurer que l'exécution des travaux soit réalisée conformément aux plans approuvés.

ADOPTÉE.

2024-07-136

8.4 Dossier PIIA-2024-16 : Construction d'un garage attenant pour la propriété située au 15, chemin Carole

Considérant que le projet vise l'agrandissement de l'habitation située au 15, chemin Carole afin de construire un garage attenant ;

Considérant que ce projet de construction est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

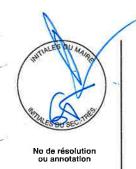
Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles **APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'un garage attenant au 15, chemin Carole, conformément au dossier PIIA-2024-16.

ADOPTÉE.



2024-07-137

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2024

8.5 Autorisation de procéder à une demande de subvention dans le cadre du programme Municipalité amie des aînés - Programme de soutien à la démarche MADA, volet 1

Considérant l'opportunité d'obtenir une aide financière dans le cadre du programme Municipalité amie des aînés - Programme de soutien à la démarche MADA, volet 1, et ce, afin de mettre à jour la politique des aînés de la Municipalité;

Considérant que par cette démarche, la municipalité confirme son engagement à travailler à l'amélioration des conditions de vie des aînés et à leurs inclusions à la vie sociale de la communauté de façon à favoriser le vieillissement actif;

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;

Considérant que la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet visé;

Considérant que la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair **APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER madame Catherine Bélanger, directrice des communications et de l'approche citoyenne, à présenter une demande de subvention dans le cadre du programme Municipalité amie des aînés - Programme de soutien à la démarche MADA, volet 1, du ministère de la Santé et des Services sociaux.

D'AUTORISER madame Catherine Bélanger, directrice des communications et de l'approche citoyenne, à signer tous les documents à cet effet.

DE NOMMER madame Julie Léveillée, conseillère, à titre d'élue responsable du dossier « Aînés ».

ADOPTÉE.

8.6 Autorisation de paiement du décompte progressif numéro 1 à l'entreprise Monco Construction inc. pour les travaux de réfection du chemin Hammond

Considérant la résolution numéro 2024-04-72 visant à adjuger à l'entreprise Monco Construction inc. le contrat pour les travaux de réfection du chemin Hammond au montant de 1 923 785,13 \$ taxes incluses;

Considérant le décompte progressif numéro 1 et la demande de paiement déposés par Monco Construction inc. ;

Considérant la recommandation favorable de madame Annie Lépine, ingénieure surveillante du projet, suite à l'émission du certificat de paiement numéro 1.



No de résolution ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2024

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles **APPUYÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ACCEPTER la facture progressive numéro 1 au montant total de 363 701,69 \$, plus taxes applicables.

DE SPÉCIFIER que la retenue de 10 %, soit de 36 370,17 \$, taxes en sus, est appliquée comme prévu dans le contrat intervenu avec l'entrepreneur.

D'AUTORISER le paiement de la somme de 327 331,52 \$, taxes en sus, à l'entreprise Monco Construction inc. pour les travaux effectués en date du 30 mai 2024.

ADOPTÉE.

2024-07-139

8.7 Autorisation de signature donnée à Christian Lefebvre pour la caisse Desjardins d'Argenteuil et de Saint-Jérôme

Considérant qu'il y a lieu d'abroger la résolution 2023-12-290 afin de mettre à jour la liste des personnes autorisées à signer les chèques et effets bancaires pour et au nom de la Municipalité ;

Considérant la résolution 2024-03-049 confirmant la démission de monsieur Pierre-Luc Nadeau au poste de directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Mille-Isles ;

Considérant la résolution 2024-03-050 confirmant la promotion anticipée de monsieur Gabriel Therrien au poste de directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Mille-Isles ;

Considérant la résolution 2024-06-116 confirmant l'embauche de monsieur Christian Lefebvre au poste de directeur général adjoint de la Municipalité de Mille-Isles.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair **APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER les personnes suivantes, à compter du 6 juillet 2024 et ce, jusqu'à la fin de leur mandat ou jusqu'à ce qu'un changement soit apporté par résolution, à signer pour et au nom de la Municipalité les chèques et effets bancaires :

- Howard Sauvé, maire ;
- Yvon Arnold, maire suppléant ;
- Gabriel Therrien, directeur général et greffier-trésorier;
- Christian Lefebvre, directeur général adjoint.

Dorénavant les titres autorisés à signer les chèques et effets bancaires sont: Maire, maire suppléant, directeur général et greffier-trésorier ainsi que directeur général adjoint.

D'ABROGER les résolutions précédemment adoptées à cet effet.

ADOPTÉE.



2024-07-140

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2024

8.8 Adjudication du contrat de gré à gré pour le remplacement du système de climatisation

Considérant que le système de climatisation de l'hôtel de ville et de la salle communautaire Strong n'est plus sous garantie et nécessite de multiples réparations ;

Considérant que la Municipalité a reçu la soumission numéro 29717 de l'entreprise SISTM inc. au montant de 23 902,00 \$, taxes en sus, pour le remplacement complet du système de thermopompe centrale par des thermopompes murales traditionnelles de marque MOOVAIR;

Considérant que ce remplacement est éligible à une subvention d'Hydro-Québec d'un montant de 10 600,00 \$ dans le cadre du programme O.S.E.;

Considérant la recommandation de monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold **APPUYÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADJUGER à l'entreprise SISTM inc. le contrat pour le remplacement complet du système de thermopompe centrale LG par des thermopompes murales traditionnelles de marque MOOVAIR, au montant de 23 902,00 \$, taxes en sus, comme décrit à la soumission numéro 29717 et en conformité avec le Règlement 2020-06 sur la gestion contractuelle.

DE TRANSMETTRE à l'adjudicataire la présente résolution confirmant l'octroi du contrat.

ADOPTÉE.

2024-07-141

8.9 Allocation d'un budget pour la Fête de Mille-Isles et journée de l'environnement 2024

Considérant que le budget 2024 prévoit l'organisation des activités pour la Fête de Mille-Isles et journée de l'environnement ;

Considérant que l'activité se tiendra au parc Hammond-Rodgers le 3 août 2024, remise au 4 août en cas de pluie ;

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement de l'activité, il y a lieu d'allouer le budget nécessaire et d'autoriser la technicienne en loisirs à signer les contrats relatifs à cet événement.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée **APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ALLOUER un montant net maximal de 15 739 \$ pour l'organisation des activités pour la Fête de Mille-Isles et journée de l'environnement.

D'AUTORISER la technicienne en loisirs, madame Camille Dion, à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles les contrats nécessaires au bon déroulement de cette journée.

D'IMPUTER ces dépenses aux postes budgétaires suivants :



No de résolution ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2024

Fête de Mille-Isles 2024		
POSTE BUDGÉTAIRE	ITEM	BUDGET (taxes nettes)
02-70170-419	Animation et autres activités (Honoraires professionnels)	4 210 \$
02-70170-516	Jeux gonflables + minigolf + kermesse (Location d'équipements)	2 625 \$
02-70170-610	Foodtruck + eau + glace (Nourriture et alimentation)	6 658 \$
02-70170-641	Prix de participation + chapiteaux + jeux divers (Achat équipements)	2 247 \$
Total		15 739 \$

ADOPTÉE.

9. Période de questions

Les personnes présentes qui le désirent adressent leurs questions au président de l'assemblée. Les personnes qui sont absentes peuvent faire parvenir leurs questions à la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse questions@mille-isles.ca ou par la page Facebook de la Municipalité.

2024-07-142

10. Levée de la séance

À **19 h 54**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair **APPUYÉ** PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Gabriel Therrien, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Gabriel Therrien

Directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint

Howard Sauvé

Maire et

président d'assemblée

Gabriel Therrien
Directeur général adjoint et
greffier-trésorier adjoint



SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2024

Je, Howard Sauvé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Howard Sauvé

Maire et président d'assemblée



